



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 4 février 2025 à 19 h 30, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et à laquelle séance sont présents :

Monsieur Réjean Rajotte, maire  
Madame Hélène Dufault, conseillère #1  
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2  
Monsieur Robert Chevrier, conseiller #3  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4  
Monsieur Michel Daigle, conseiller #5  
Monsieur Daniel Plante, conseiller #6

---

**RÉSOLUTION 42-02-2025**

**DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE  
D'AJUSTEMENT FINANCIER DE  
CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS  
AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA  
SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE –  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-  
STANBRIDGE – DEMANDE D'APPUI**

---

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer des citoyens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT, par exemple, le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative qui n'a pas été ajusté systématiquement;

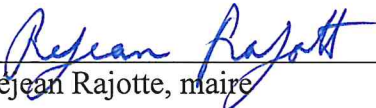
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Hélène Dufault,  
Appuyée par monsieur Pierre Paré,  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :


DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités et aux MRC, en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois; et



DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales, au ministre et député de notre territoire, à la FQM et à l'UMQ, ainsi qu'aux MRC et Municipalités de notre territoire et à la Municipalité de Notre Dame de Stanbridge.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME, ce 5 FÉVRIER 2025.**

  
Réjean Rajotte, maire

  
Micheline Martel, OMA, directrice générale  
et greffière-trésorière



## Séance du conseil municipal

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Était absente :

Francine BRASSEUR,	conseillère.
--------------------	--------------

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service incendie et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	Inspecteur municipal

045-02-2025 **2.14 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle**

- Attendu que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;
- Attendu que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;
- Attendu que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;
- Attendu que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;
- Attendu que par ailleurs, que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de

région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

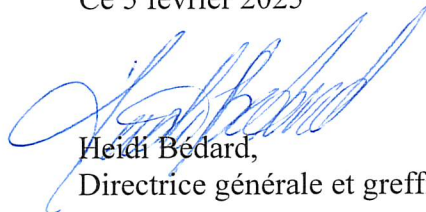
De demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au ministre et député de notre territoire, monsieur André Lamontagne.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme  
Ce 5 février 2025

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Heidi Bédard', is written over the printed name and title.

Heidi Bédard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Note : Le procès-verbal de la présente séance sera adopté ultérieurement.*

## **Résolution 36-03-2023**

### **13.2. BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 230110, adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais, le 10 janvier 2023, demandant notre appui afin que le gouvernement du Québec et les ministères ayant un lien avec les municipalités de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer la demande d'appui;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Gervais;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de bonifier les différents programmes de subvention et d'aide aux municipalités afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, et ce, dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement des communautés;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de la Famille, ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au ministère de l'Éducation, au ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés provinciaux du territoire et aux municipalités membres de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers